

Règlement

Concours photographique 2022

« Vos arbres préférés en Sud Retz Atlantique »

Présentation :

Ce concours photo a pour but de renforcer la visibilité des arbres singuliers de notre territoire et de les protéger au sein des communes par une proposition d'inscription dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

Un participant pourra envoyer **plusieurs photographies** afin d'alimenter l'inventaire des arbres singuliers du territoire Sud Retz Atlantique.

Concours tout public à partir de 8 ans.

La participation au concours vaut pour acceptation du règlement.

L'auteur autorise la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, l'office de tourisme et les communes du territoire à utiliser ses photographies pour la promotion du concours et du territoire.

Durée et lieu :

Les photographies proposées devront être prises entre le 8 avril et le 30 juin 2022 sur le territoire de la Communauté de commune Sud Retz Atlantique (Corcoué sur Logne - La Marne - Legé - Machecoul St Même - Paulx - St Etienne de Mer Morte - St Mars de Coutais – Touvois)

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, modifier ou mettre fin au concours photo en cas de force majeure.

Consignes :

La taille du fichier devra être d'au moins 2 Mo et en jpeg.

Les photographies devront être accompagnées de :

- Localisation de l'arbre (Adresse approximative et/ou **coordonnées géographiques GPS**)
- Une légende (exemple : l'histoire de l'arbre / votre lien avec / pourquoi avoir choisi cet arbre etc...)
- **Facultatif** : L'essence de l'arbre et/ou son âge et/ou son diamètre à 1m30 de hauteur

Ce fichier devra être intitulé « nom.prenom.commune » et envoyé à l'adresse suivante arbres@ccsudretzatlantique.fr en mentionnant vos coordonnées (votre nom, prénom, âge, commune et contact email et/ou téléphonique). Une autorisation parentale est requise pour la participation des mineurs.

Dotation

Les vingt premières photos du classement feront parties d'une exposition qui sera mise en valeur à l'Office de tourisme en septembre 2022 et ensuite proposée dans les communes du territoire.

Les trois premiers lauréats gagneront les prix suivants :

- 1^{er} : Deux places pour Terra Botanica
- 2^e : Deux places pour le parc oriental de Maulévrier
- 3^e : Plant d'arbre mystère

Procédure d'attribution

- 1) Sélection : Semaine du 4 au 10 juillet
- 2) Composition du jury :
 - a. Trois élus de la communauté de communes
 - b. La chargée de mission charte forestière du territoire
 - c. Un ou deux experts de la photographie
 - d. Responsable environnement de Machecoul-Saint-Même
 - e. Chargée de mission tourisme
- 3) La remise des prix se fera lors d'un vernissage, en présence des participants, des membres du jury ainsi que des élus de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et de la commune de Machecoul-Saint-Même, au mois de septembre 2022

Communication :

Les organisateurs de l'animation souhaitent offrir une large visibilité aux photos. L'auteur autorise les organisateurs à reproduire et à diffuser ses photographies dans le cadre de la promotion du concours et de son résultat ainsi que dans le cadre de la promotion du territoire Sud Retz Atlantique. La photographie sera toujours accompagnée du copyright mentionnant le nom de l'auteur.

Responsabilité :

- 1) Le participant s'engage à ne pas se rendre sur une propriété privée sans autorisation du propriétaire pour prendre la photographie.
- 2) L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tous dommages causés par le participant sur un tiers ou une propriété privée.
- 3) La participation au concours implique l'accord sans réserve des participants et leurs représentants légaux aux clauses de ce règlement.